

# SNUipp Val d'Oise

## Infos



n° 136 février 2010

### SNUipp Val d'Oise Info

Bulletin mensuel du Syndicat National Unitaire  
des instituteurs, professeurs des écoles et p.e.g.c. section du Val d'Oise  
Maison des Syndicats 95014 CERGY CEDEX

1210SO7630 ISSN 1252-9915

Dir de pub. J-P MAURICE

Prix de vente au numéro : 0,5 euro

Imprimé par nos soins

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp Val d'Oise. Conformément à la loi du 6.01.1978, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au SNUipp Val d'Oise 26 rue Francis Combe 95014 CERGY CEDEX

Cergy CDIS



PRESSE

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE

Dispensé de timbrage

Déposé, le vendredi 5 février 2010

## Edito

L'actualité récente montre que le gouvernement persiste dans son entreprise de destruction méthodique de la fonction publique. Ainsi il présentera le 11 février au Conseil supérieur de la fonction publique un texte, accompagnant la loi de mobilité sur la fonction publique, qui **prévoit le licenciement d'un fonctionnaire s'il refuse trois offres d'emploi suite à une réorganisation de son administration**. De même le gouvernement n'envisage que l'allongement des durées de cotisation ou le report de l'âge légal de départ à la retraite. Après les réformes de 1993 et 2003 qui ont conduit à des baisses importantes des pensions, les mesures envisagées constitueraient de nouvelles régressions inacceptables.

Dans l'Education, les nouvelles réductions budgétaires se traduisent par la suppression de 16 000 postes supplémentaires. Ainsi dans le Val d'Oise pratiquement aucun poste ne pourra servir à répondre à l'augmentation de 1317 élèves prévus à la rentrée 2010. Aucune perspective positive ne se dessine, que ce soit en faveur de l'école maternelle (notamment l'abaissement des effectifs ou

la scolarisation des moins de 3 ans), les remplacements, les RASED, la direction d'école, l'éducation prioritaire...

Alors que doivent débiter les opérations de carte scolaire, le SNUipp fait le constat d'une situation dans laquelle les conditions d'apprentissage des élèves et d'exercice du métier pour les enseignants se dégradent. Pour la seconde année consécutive le P/E (nombre d'enseignant pour 100 élèves) diminue dans le Val d'Oise retrouvant ainsi un taux identique à celui de 1998. Dans le même temps, le gouvernement impose de nouveaux modes de gouvernance et de pilotage et développe ses mesures régressives et contestées : réforme de la formation des maîtres, aide personnalisée, évaluations CM2, revalorisation très en deçà des attentes...

C'est pourquoi après la grève du 21 janvier et la manifestation nationale du 30 janvier, il est indispensable d'amplifier les mobilisations sous toutes les formes et d'y associer tous les acteurs de l'école. Parmi les mobilisations, il y a aussi la syndicalisation ! Il est essentiel de veiller à renforcer votre syndicat acteur principal au coeur des actions pour l'école et promoteur de la défense au quotidien des personnels.

*Kamel Ould Bouali*  
Secrétaire départemental

### 11 février 2010 : CAPD

Liste d'aptitude direction, avancement HC, départs en formation directeur d'établissement d'éducation adapté et spécialisé et de psychologue scolaire, bonification 500 points, barèmes, liste d'aptitude aux fonctions de CPC et de référent...

### 18 février 2010 : GT Carte scolaire

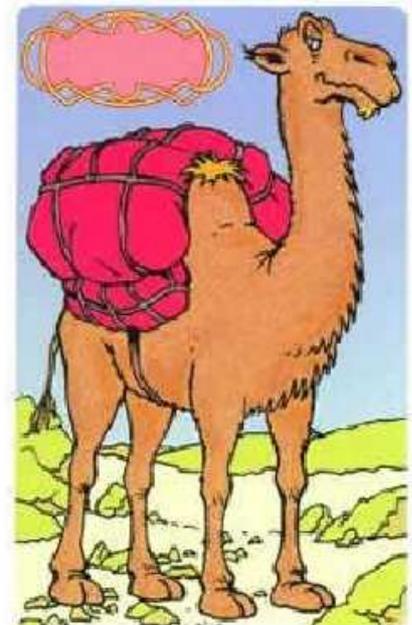
Complétez l'enquête page 3

#### Sommaire

Edito	p 1
Actualités	p 2
Enquête carte scolaire	p 3
Evaluations, bulletin d'adhésion	p 4

Ce bulletin est adressé aux syndiqués et aux écoles du département.

## Ah les chameaux !



Les ministres déblatèrent...  
Les enseignants bossent !



SNUipp FSU  
Val d'Oise

Tél : 01 30 32 21 88  
Fax : 01 30 32 39 12  
courriel : [snu95@snuipp.fr](mailto:snu95@snuipp.fr)  
site : <http://95.snuipp.fr>

## Rentrée 2010 : dégradation en perspective !

Les travaux de carte scolaire (ouverture et fermeture de classe) vont débiter en février. Un groupe de travail paritaire se tiendra le **18 février** à l'inspection académique. L'IA nous annoncera les premières mesures envisagées et arrêtera ses décisions lors du **CTPD du 11 mars**.

### ***CDEN du 25 janvier : Bilan et perspectives dans l'ASH***

Effectuer un bilan et tracer des perspectives d'évolution de la scolarisation des élèves en situation de handicap dans le Val d'Oise quatre ans après la mise en œuvre de la loi du 11 février 2005 telle était la vocation de ce CDEN. En début de séance le SNUipp a présenté un texte sous forme d'un vœu soumis au vote des membres de ce CDEN

([http://95.snuipp.fr/IMG/pdf/Voeu\\_du\\_CDEN\\_25\\_janvier\\_2010.pdf](http://95.snuipp.fr/IMG/pdf/Voeu_du_CDEN_25_janvier_2010.pdf))

### ***Enseignants Référents - itinérants***

Le SNUipp est intervenu lors de ce CDEN pour souligner que compte tenu du nombre d'élèves en situation de handicap scolarisés dans les classes ordinaires, chaque école est directement concernée par l'enjeu de leur scolarisation et chaque enseignant sera confronté à une telle situation à plusieurs reprises au cours de sa carrière. Cela implique qu'un des enjeux essentiels réside dans le développement de l'accompagnement des équipes d'écoles ainsi que la formation initiale et continue des enseignants...

**En ce sens les itinérants occupent une place particulière qu'il convient de renforcer.**

Les organisations syndicales ont insisté sur le caractère particulièrement problématique du transfert des postes d'itinérants en postes de référents avec l'intégration de l'accompagnement des équipes aux missions des référents. Nous avons présenté différents arguments liés au positionnement des référents et à la charge de travail qui pointent très clairement que cette mission ne pourra pas être prise en charge dans de telles conditions. Il est nécessaire d'augmenter le nombre de référents mais il n'est pas honnête d'entretenir l'illusion d'une prise en charge de la mission d'accompagnement des équipes. Il est indéniable que l'isolement de chaque enseignant et des équipes d'école va s'en trouver renforcé.

### ***Dotation du Val d'Oise : Le P/E est encore en baisse !!!***

L'IA vient d'annoncer une augmentation prévisionnelle à la rentrée 2010 de 1317 élèves dans le 1<sup>er</sup> degré. Il nous a également communiqué la dotation départementale de 52 postes répartis de la manière suivante :

- **30,5 postes** pour les décharges des écoles à 4 classes. En effet ces décharges étaient assurées jusqu'à présent par les PE2 lors des stages filés. Mais ces stages disparaissent dans le cadre de la nouvelle réforme de la formation initiale privant les IA de cet apport potentiel de postes.

- **21,5 postes** au titre de la démographie avec une augmentation prévisionnelle à la rentrée 2010 de 1317 élèves (dont 325 en maternelle, 956 en élémentaire et 36 dans le spécialisé).

Pour la deuxième année consécutive le P/E (nombre d'enseignants pour 100 élèves) du Val d'Oise est en baisse signifiant ainsi une dégradation globale des conditions de scolarisation des élèves et des conditions d'exercice des enseignants.

Dans le cadre d'une telle dotation, le remplacement, la formation continue... vont indéniablement continuer de se dégrader. Décidemment la réussite scolaire n'est pas la priorité du gouvernement !

### ***Petit rappel***

Afin d'assurer la rentrée de cette année, l'IA avait déjà gelé en septembre 2009, 10 postes G vacants (transformés provisoirement en postes d'adjoints) et avait également prélevé 5 postes dans la brigade départementale de remplacement. Cela fait un total de 15 postes qu'il faudrait soustraire des 21,5 postes. **Ce qui signifie qu'en réalité le ministère n'accorde au mieux que (21,5 - 15) postes soit seulement 6,5 postes pour 1317 élèves supplémentaires.**

### ***Calendrier : la raison a fini par l'emporter !***

Compte tenu des dysfonctionnements entraînés par le calendrier de l'année dernière, l'IA a répondu favorablement à notre demande en rétablissant l'ancien calendrier plus approprié au fonctionnement des écoles. Il se décline en trois phases :

**Mars 2010** : CTPD / premières mesures d'ouvertures et fermetures de classes

**Juin 2010** : CTPD / mesures d'ajustement (prise en compte notamment des nouvelles inscriptions, des variations liées aux déplacements des populations...)

**Sept 2010** : CTPD de réajustement à la rentrée

## Manif nationale

**La réussite de tous nos élèves ne doit pas être un mirage !**

C'est le message que les enseignants de toute la France, fortement mobilisés lors de la manifestation nationale du samedi 30 janvier 2010, illustraient grâce à la présence d'un chameau dans le cortège des manifestants venus de toute la France.

Non, la réussite de nos élèves ne doit pas être un mirage. L'école ne doit pas rester au régime sec : des effectifs en hausse alors que près de 3000 postes disparaissent dans les écoles maternelles et élémentaires en raison de la réforme de la formation des maîtres, des Rased fragilisés dans plusieurs départements, de moins en moins de places en maternelle, la quasi disparition de la formation professionnelle ... et .. ça ce n'est, hélas, pas un mirage : **nous vivons un véritable appauvrissement de l'école.**



Plus que jamais l'école a besoin d'apporter à tous les élèves, notamment à ceux des milieux populaires, un environnement culturel riche et diversifié. Pourtant, le ministère campe sur son projet de « mastérisation », où la formation professionnelle est réduite à la portion congrue.

**Non, la réussite des élèves ne doit pas rester un mirage.**

Monsieur le Ministre, nous vous demandons solennellement de répondre aux milliers de vœux formulés par les enseignants et les parents pendant ce mois de janvier, de rompre avec la politique de suppressions de postes et d'engager de véritables discussions en faveur d'une politique ambitieuse pour l'école.

**Actualités**  
**Questions administratives**

**Ayez le réflexe :**  
**<http://95.snuipp.fr>**

# Enquête carte scolaire 2010/2011

Les opérations de carte scolaire vont avoir lieu lors du CTPD du 11 mars. Un groupe de travail paritaire se tiendra le 18 février pour préparer les travaux de cette commission. Nous avons besoin d'actualiser les données concernant votre école pour défendre au mieux ses spécificités au regard des règles collectives dans notre département.

Comment assumer l'arrivée de 1317 élèves supplémentaires dans les écoles du Val d'Oise à la rentrée 2010 avec une dotation insuffisante au regard des besoins de notre département ? **C'est l'impossible équation que doit résoudre notre Inspecteur d'Académie au mois de mars.**

**Vous pouvez nous faire part des évolutions constatées en remplissant l'enquête ci-jointe ou directement sur le site du SNUipp : <http://95.snuipp.fr/cartesco95-2010.php>**

**Circonscription :**

**Ville :**

Ecole maternelle  
élémentaire  
primaire (mat + элем)

ZEP  
REP

Téléphone : ..... Courriel : .....

**Nombre de classes actuel :**

**Décharge de direction : 0 / 0,25 / 0,50 / 1**

Effectifs actuels	
2 ans	
3 ans	
4 ans	
5ans	
CP	
CE1	
CE2	
CM1	
CM2	
<b>TOTAL</b>	

Prévisions 2010/11	
2 ans	
3 ans	
4 ans	
5ans	
CP	
CE1	
CE2	
CM1	
CM2	
<b>TOTAL</b>	

**Préparation de la  
rentrée 2010-2011**

**Groupe de travail**

**18 février 2010**

**CTPD**

**11 mars 2010**

## Renseignements complémentaires éventuels

(classes spécialisées CLIS, intégrations, scolarisation effective des moins de 3 ans, CLIN, constructions prévues, problèmes de locaux scolaires, évolution démographique particulière...)

-----  
-----

**Dans le travail de préparation, quelle(s) mesure(s) a (ont) été évoquée(s) par l'IEN**

(si demande d'ouverture ou de non-fermeture, arguments, point de vue de l'IEN)

-----  
-----

Retourner cette fiche, **rapidement**, accompagnée de documents complémentaires éventuels au

**SNUipp Val d'Oise** Maison des syndicats 26, rue Francis Combe 95014 CERGY CEDEX

Fax : 01 30 32 39 12 Tél : 01 30 32 21 88 courriel : [snu95@snuipp.fr](mailto:snu95@snuipp.fr)

**Possibilité de remplir l'enquête en ligne sur <http://95.snuipp.fr/cartesco95-2010.php>**

Tenir informée la profession, défendre et faire valoir les droits des collègues, agir pour la défense et la transformation de l'école et du Service Public d'Education, telles sont les orientations du SNUipp-FSU.

Les cotisations des adhérents représentent le seul moyen de financement des actions et des publications du SNUipp et garantissent ainsi son indépendance.

Les collègues syndiqués donnent à l'outil commun qu'est le SNUipp-FSU, les moyens de s'adresser à tous, de travailler les convergences, de rassembler les énergies.

### Sans syndiqués, il n'y a pas de syndicat

Si le SNUipp, grâce au vote de la profession, est le premier syndicat dans les écoles (du Val d'Oise et de France), c'est du nombre de ses adhérents qu'il tire sa force et son poids, face à l'administration et au gouvernement quel qu'il soit.

Nous vous invitons à participer de façon citoyenne à la vie du SNUipp en le rejoignant.

Plus nombreux, plus forts, plus efficaces : **se syndiquer, un acte essentiel !**

Rappel : votre cotisation syndicale peut être étalée sur l'année et 66% sont déductibles des impôts. Une adhésion à 144 euros ne vous « coûte » réellement que 49 euros !

S  
N  
U  
i  
p  
p  
(FSU)  
95  
A  
D  
H  
E  
S  
I  
O  
N  
2  
0  
0  
9  
/  
2  
0  
1  
0

## Bulletin d'adhésion au SNUipp - COTISATIONS 2009/2010

NOM : M. Mme. Mlle Prénom :

\_\_\_\_\_

Nom de jeune fille : Date de naissance :

\_\_\_\_\_

Adresse personnelle (envoi des publications) :

\_\_\_\_\_

Code Postal : Ville :

\_\_\_\_\_

Téléphone fixe : Téléphone portable :

\_\_\_\_\_

e-mail :

\_\_\_\_\_

Etablissement :

\_\_\_\_\_

Date & Signature

\_\_\_\_\_

Le SNUipp pourra utiliser les renseignements ci-dessus pour m'adresser les publications éditées par l'organisation syndicale.

Je demande au Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des écoles et PEGC du Val d'Oise de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et traitements informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 06/01/78. Cette autorisation est révoquable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNUipp Val d'Oise.

**La cotisation syndicale ouvrira droit à un crédit d'impôt égal à 66 % du montant de la cotisation sur l'impôt sur les revenus 2010.**

Exemple : Pour une cotisation de 100 euros : crédit d'impôt = 66 euros.

échélon	insit.	prof. écoles	prof. écoles hors classe
01		94,00	136,00
02		103,00	153,50
03		108,50	165,00
04		114,00	176,50
05		120,50	191,00
06	107,00	128,00	203,50
07	109,50	136,00	215,00
08	115,50	146,00	
09	121,00	155,50	
10	129,00	168,00	
11	141,00	181,00	

Cocher la case correspondant à votre situation

AJOUTER	en €
IPEMF, spécialisés	4,20 €
CPC	7,50 €
CPD	11,30 €
Direction 2 à 4cl.	4,40 €
Direction 5 à 9cl.	8,30 €
Direction 10cl. et+	11,00 €
Direction SEGPA	14,00 €
Direction EREA	33,00 €

- PE1 : 35,00 •  AE, AVS, EVS : 50,00 •
  - PE2, Retraités : 94,00 •  Mi temps : 75 •
  - Autres temps partiels, congés formation, CPA : au prorata de la cotisation de l'échelon
  - PEGC : 0,51 % du salaire brut
- ➔ Pour toute situation particulière, contacter la section

Le montant de ma cotisation est :  
Je paye avec 1 ou 4 chèques à l'ordre de SNUipp Val d'Oise \_\_\_\_\_  
Je choisis le prélèvement BPRNP (remplir le formulaire ci-dessous et joindre un RIB).  
Indiquer le nombre de prélèvements mensuels souhaités : \_\_\_\_\_ (10 max d'octobre à juillet)  
Je choisis le prélèvement reconductible

L'adhésion au SNUipp comprend le service des publications départementales et nationales du SNUipp et de la FSU.

### TITULAIRE DU COMPTE

Nom et prénom  
adresse  
Code postal Ville

### COMPTE à DEBITER

Code Etablissement Code guichet  
N° de compte Clé  
Date Signature

### AUTORISATION de PRELEVEMENT

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'Etablissement teneur de mon compte. Je réglerai directement le différend avec le créancier.

N° NATIONAL EMETTEUR  
405.975

ORGANISME CREANCIER  
SNUipp Val d'Oise  
26 rue Francis Combe  
95014 CERGY CEDEX

Etablissement teneur du compte (à compléter SVP)

**SNUIPP**

C'est décidé, en 2010, je me syndique...

FSU